

**Voie perfectionnée de chemin de fer miniature.**

M. JACQUES-LUCIEN GILLET résidant en France (Seine).

**Demandé le 21 janvier 1953, à 10<sup>h</sup> 15<sup>m</sup>, à Paris.**

Délivré le 17 février 1954. — Publié le 15 juillet 1954.

L'invention concerne la voie de chemin de fer miniature et plus spécialement celle des chemins de fer miniature mus par l'électricité.

Généralement, ces voies de chemins de fer miniature se composent d'un rail conducteur ou d'une succession de plots, de deux rails porteurs, de traverses en métal ou en bois, ou d'un ensemble de grilles métalliques, barrettes isolantes, plaquettes moulées qui, montées ensemble, constituent le socle de la voie. La fabrication et le montage sont d'un prix de revient assez élevé.

L'invention a pour but de simplifier la fabrication des éléments de voie de chemins de fer miniature et d'en abaisser le prix de revient, d'améliorer le réalisme de la voie de chemin de fer miniature, en particulier en reproduisant fidèlement les cailloux du ballast des lignes de chemins de fer réels, de réaliser une voie satisfaisant les collectionneurs de modèles réduits et leur permettant le montage aisé et rapide de la voie aux formes précises du réseau qu'ils veulent réaliser.

L'invention se caractérise principalement par le fait que, pour constituer un élément de voie, droit ou courbe, un aiguillage ou un croisement, il n'est nécessaire que d'une seule pièce sur laquelle viennent immédiatement se fixer les rails et contacts électriques maintenus par des agrafes.

L'invention se caractérise également par la suppression des contacts apparents entre les divers tronçons lorsqu'ils sont assemblés; le ballast comporte sous le socle trois rainures qui permettent le montage des contacts en dessous du ballast; chaque lame de contact pénétrant dans la rainure du tronçon qui lui est opposé assure, outre le raccordement électrique, la concordance latérale des rails porteurs ou conducteurs, ce qui supprime les éclisses généralement employées.

L'invention se caractérise, en outre, par le fait que, sur chaque traverse, sont figurés en relief les tire-fond; ceux-ci maintiennent les rails à un écartement précis, ce qui permet aux amateurs de monter les rails sans faire usage d'un gabarit.

Le perfectionnement apporté à la voie de chemin

de fer miniature sera bien compris à l'aide de la description qui suit et du dessin ci-annexé.

Désirant construire un tronçon de voie de chemin de fer, on prend un ballast obtenu par injection d'une matière thermo-plastique, comme celui que montre vu en plan la figure 1, vu de profil la figure 2, et vu en coupe la figure 3. Des agrafes 2, en forme de U, viennent prendre place dans les orifices 3 ménagés sur certaines traverses. Des plots constitués par des rivets à tête pleine viennent dans les orifices 4 et sont rivés à une bande de cuivre perforée assurant l'arrivée du courant sous la rainure centrale 5. Aux extrémités du tronçon, le dernier rivet maintient la lame de contact 6. Si, à la place des plots, un rail conducteur doit être monté, il est maintenu par des rivets qui viennent également se loger dans les trous 4. Aux extrémités de chaque tronçon, les dernières agrafes maintiennent les lames de contact 7 des rails porteurs, lames qui, outre le contact, assurent, par leur position à fond de rainure, la concordance latérale des rails porteurs et du rail conducteur ou des plots.

Les aiguillages ou les croisements sont constitués également d'une seule pièce moulée dont, à l'exception de la forme vue en plan, les caractéristiques sont les mêmes que celles décrites ci-dessus.

Les perfectionnements décrits ci-dessus apportent à la voie de chemin de fer miniature des avantages nouveaux, et par la très grande facilité de fabrication des éléments, et par l'amélioration considérable du réalisme de la voie qui reproduit fidèlement le ballast et supprime les éclisses de raccordement toujours disgracieuses, et par la possibilité de confier le montage de la voie aux amateurs peu expérimentés.

L'invention peut s'appliquer à des chemins de fer, maquettes ou jouets, qui ne seraient pas entraînés par l'électricité. L'invention ne se limite pas aux modes de réalisation qui ont été plus spécialement décrits dans ce qui précède, elle en comprend toutes les variantes.

**RÉSUMÉ**

L'invention a pour objet des perfectionnements

[1.069.968]

— 2 —

apportés aux chemins de fer miniature. Ces perfectionnements se caractérisent principalement par le fait que, pour construire un tronçon de voie, droit ou courbe, un aiguillage ou un croisement, on a recours à une seule pièce en matière synthétique figurant à la fois le ballast, le travelage, les tirefond et comportant les percements, lumières et rainures nécessaires pour le montage immédiat des

rails sans faire usage d'un gabarit; le réalisme de la voie ainsi construite est maximum.

Ces perfectionnements se caractérisent également par la suppression des éclisses ou broches habituellement visibles après l'emboîtement des tronçons de voie.

JACQUES-LUCIEN GILLET.

fig. 1

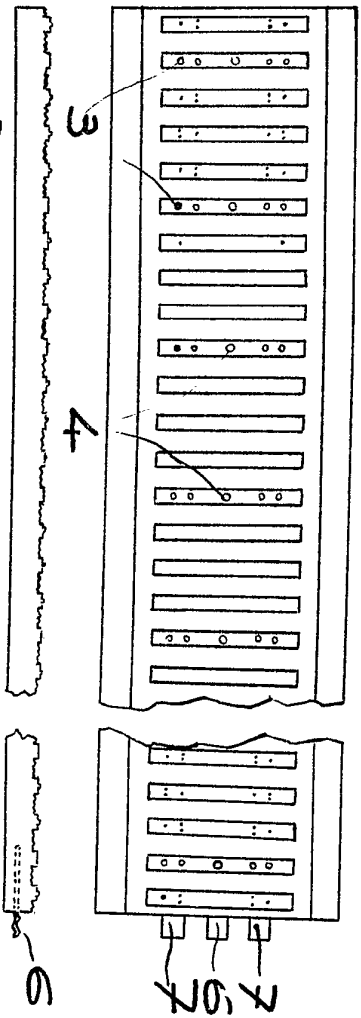


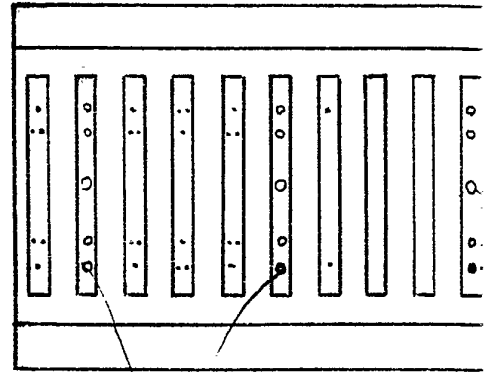
fig. 2



fig. 3



fig. 1

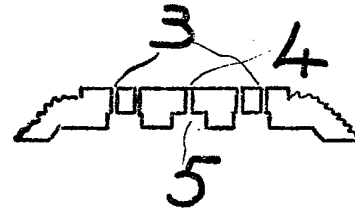


3

fig. 2

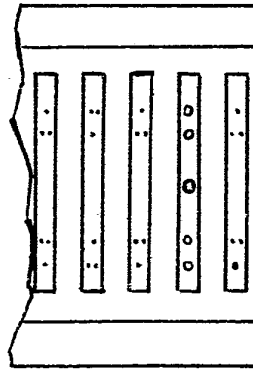
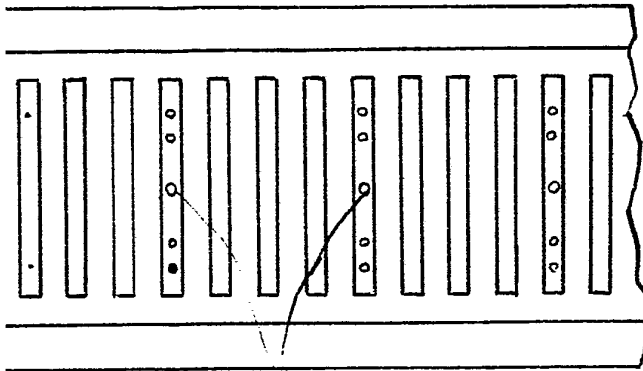


fig 3



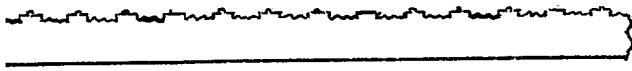
M. Gillet

Pl. unique



7  
10  
7

4



6

7

2